



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 14 décembre 2021 à 15 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents par vidéoconférence ou en présentiel, les conseillers suivants, MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto (visioconférence), Claude Paradis, Sébastien Bazinet et M. Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza en visioconférence).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, Mmes Diane Bélanger, adjointe exécutive et conseillère en RH et communications et Katia Morin, greffière sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de 7 personnes présentes dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.*

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 15 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

### **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Confirmation des présences
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
  - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

5.1 Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2022, 2023 et 2024

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

### 10. DIVERS

10.1 Aucun

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

049/14-12-2021-A

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2022 - 2023 - 2024

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2022, 2023 et 2024 par la directrice des finances, Mme Martine Vézina;

Il est proposé par Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2022, 2023 et 2024, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2022, 2023 et 2024 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le programme triennal. Aucune question n'est posée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, la séance est levée. Il est 15 h 36.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire